



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE



À la conquête des réseaux sociaux dans l'enseignement :
usages professionnels et pédagogiques



Menu principal

Préface

p.3

Introduction

p.4

Objectifs de ce guide

p.5

1

Conseils aux
professionnels

p.6

2

Conseils aux
directions

p.11

3

Conseils aux
enseignants

p.13

4

En savoir plus

p.18

Synthèse

p.18





Préface



Les réseaux sociaux font plus que jamais partie de notre quotidien : adultes, adolescents et enfants profitent à tout moment et en tous lieux de ces espaces d'échange et de partage d'informations.

Les plus-values pédagogiques des réseaux sociaux et leurs possibilités de développement professionnel sont multiples.

Pourtant, ils sont encore trop souvent accusés de mener à de nombreuses dérives et peuvent, parfois, conduire les adultes à les interdire auprès des plus jeunes, par mesure de précaution.

Afin que les enseignants et élèves puissent profiter de leurs bénéfices en toute sécurité, ce guide offre des pistes de bon sens numérique et des pratiques d'usage au sein des classes.

Il amorce un dossier bien plus complet sur les réseaux sociaux disponible en ligne via l'adresse www.enseignement.be/tice. Je vous encourage à découvrir cet outil pragmatique, complémentaire au présent guide, au plus vite : vous y trouverez une pléthore de ressources, un inventaire de

pratiques efficaces et des activités innovantes à mener avec les élèves.

À l'heure d'une transition vers le numérique annoncée, le défi est lancé : exploiter les réseaux sociaux pour en faire un usage pédagogique et offrir ainsi une plus-value à tous les enseignements !

Joëlle Milquet

Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance



Introduction



En présentant des conseils de bon usage, ce guide doit permettre aux professionnels de l'éducation d'utiliser les réseaux sociaux en toute sérénité sans mettre en péril ni la bonne image de l'institution scolaire ni celle de chacun de ses acteurs.

En effet, si les possibilités pédagogiques des réseaux sociaux sont infinies, les risques d'erreur liés à leurs usages ne doivent pas être minimisés.

La protection de l'identité et la réputation en ligne deviennent des enjeux pour tous. Même si vous avez choisi de ne pas utiliser internet, les réseaux et les technologies, votre entourage ou des tiers sont tout de même susceptibles de publier des contenus en vous citant. De même, en tant que professionnel de l'éducation, vous êtes amené à gérer des problématiques liées à ces usages au sein de votre établissement (plagiat, cyberharcèlement, publication d'images sans avoir obtenu l'autorisation de la personne concernée...). Par conséquent, la réputation numérique doit être le souci de tous.

Les réseaux sociaux ont la particularité de réduire la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle. C'est pourquoi, ils doivent être utilisés de façon réfléchie et être abordés avec prudence, de manière encadrée.

Pour un enseignant, maintenir des limites professionnelles dans toutes ses communications, qu'elles soient en ligne ou non, est d'une grande importance afin que les relations avec son employeur, ses collègues, ses élèves et leurs parents demeurent appropriées.

Ce guide propose des règles de bon sens numérique qui font appel à un comportement éthique et responsable en ligne. Il propose aux enseignants des balises leur permettant d'aborder ces thématiques en classe plus sereinement. Enfin, il donne des pistes pour la réalisation d'une charte d'utilisation des réseaux sociaux de manière collaborative avec les élèves.

La Cellule Projets TICE
Direction Enseignement.be

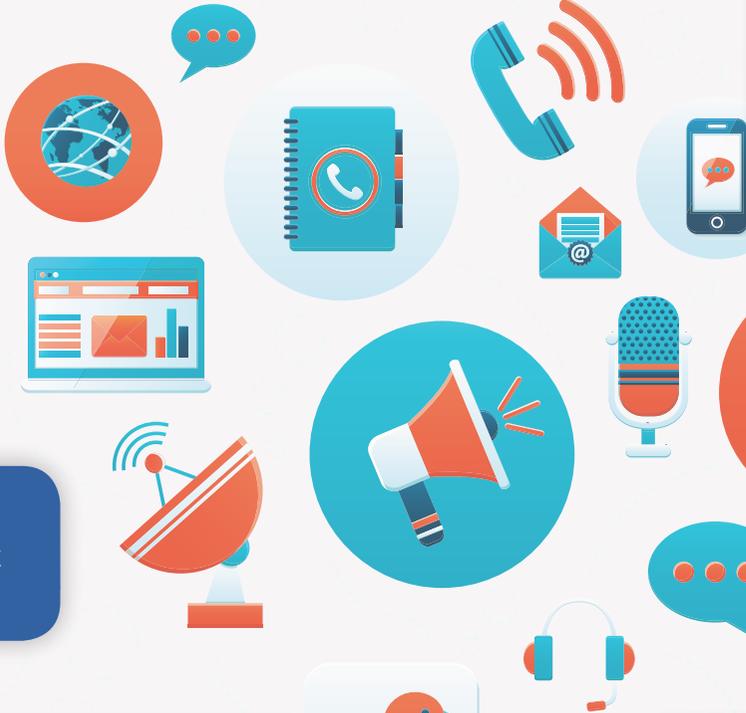


Objectifs de ce guide

Sensibiliser et outiller les professionnels de l'éducation à l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux



Favoriser le bon usage des réseaux sociaux en classe



Inciter la communauté éducative à assurer l'utilisation réfléchie et responsable des réseaux sociaux et plus largement d'internet par tous ses acteurs et par les élèves

Assurer le respect de la vie privée et l'e-réputation des professionnels de l'éducation

Prévenir l'utilisation illégale ou inappropriée des réseaux



Favoriser l'intégration des TIC en classe au service de la pédagogie





partie

1

Conseils aux professionnels de l'éducation concernant leurs usages personnels et professionnels des réseaux sociaux



Rien ni personne ne vous oblige à publier des éléments de votre vie privée sur internet. Il s'agit d'un choix délibéré qui engage votre propre responsabilité. Protéger votre vie privée et l'accès à des informations personnelles permet de préserver votre intimité. L'objectif de ces conseils n'est pas de vous effrayer, mais bien de vous informer des conséquences de l'utilisation des réseaux sociaux et de vous aider à anticiper les dérives possibles.

Si certains sont réticents à l'utilisation des réseaux sociaux par crainte de commettre des erreurs, d'autres se lancent de manière instinctive sans faire appel au bon sens ni à la maîtrise technique. Il ne s'agit ni d'interdire ni de faire l'apologie à outrance de l'utilisation des réseaux sociaux, mais simplement d'éveiller votre esprit critique, de vous aider à les utiliser en vous posant les bonnes questions et de vous sensibiliser aux risques potentiels liés à leur mauvaise gestion.



1.1

Comprenez les questions de confidentialité

Prenez le temps de configurer les paramètres de sécurité et de confidentialité de vos comptes de réseautage social. Ces paramètres évoluent constamment : il faut donc les vérifier et les ajuster régulièrement.

Consultez la section [Réseaux sociaux : gestes techniques et paramétrages](http://www.enseignement.be/TICE) sur <http://www.enseignement.be/TICE>

Il n'y a pas de raison d'agir différemment sur les réseaux sociaux que dans la vie quotidienne. Pensez à protéger votre intimité.

Faites preuve de bon sens et respectez la vie privée d'autrui.

Même si vous êtes un expert du paramétrage sur un réseau social et que votre conduite est irréprochable, sachez que vous ne maîtriserez jamais totalement les informations qui vous concernent. Si vous limitez la diffusion de vos publications à vos contacts (photos, vidéos, propos...), vous ne pourrez pourtant pas avoir la garantie qu'elles ne seront pas consultées par des tiers. Vos contacts pourraient récupérer ces contenus via la fonctionnalité copier-coller, faire une capture d'écran ou simplement les montrer à leurs propres connaissances.



Gardez toujours à l'esprit qu'un contenu peut être sans conséquence aujourd'hui, mais nuire à l'image que vous souhaiteriez donner de vous demain.

Sur certains réseaux, il est possible de vérifier, avant diffusion, les contenus dans lesquels vous êtes identifiés par vos contacts. Un bon paramétrage vous permettra d'accepter ou de refuser ces publications. N'hésitez pas à retirer tout contenu que vous jugeriez inapproprié.

Sachez que votre image en ligne ne se limite pas à vos propres publications, mais aux publications que vos contacts pourraient faire de vous (c'est ce qu'on appelle la réputation en ligne ou **e-réputation**). Cela ne traduit pas toujours une intention malveillante, mais indique simplement une appréhension différente des limites entre vie privée et vie publique. Le risque que vous encourez est que cela ne corresponde pas à l'image que vous souhaitez donner de vous-même.



N'oubliez pas que les utilisateurs des réseaux sociaux ne sont pas tous bienveillants. Vos données privées (lieu, date de naissance, adresse postale, dates des vacances et déplacements, photos de vos biens) sont susceptibles d'intéresser des personnes mal intentionnées et de vous attirer des problèmes (cambriolages, usurpation d'identité, cyberharcèlement...).

Réfléchissez avant de publier des informations sur votre vie privée. Demandez-vous si vous êtes prêt à ce qu'elles deviennent publiques et qu'elles restent accessibles très longtemps.



1.2 Interagissez avec professionnalisme

Évitez de divulguer des informations via les réseaux que vous ne partageriez pas à l'extérieur de votre établissement scolaire. Gardez toujours à l'esprit que les **responsabilités** qui vous incombent dans la vie quotidienne sont identiques sur les réseaux sociaux.

Préservez votre sphère privée (propos et messages privés, photos de nature personnelle, adresse et numéro de téléphone) et conservez une certaine **distance professionnelle**, sur internet comme dans la vie quotidienne. Conservez un ton formel, courtois et professionnel dans vos communications pour respecter cette distance.

En pratique, lors de vos messages professionnels, utilisez une signature qui comprend votre nom, votre fonction et le nom de votre établissement scolaire.

Le niveau de **paramétrage de sécurité et de confidentialité** pourra être différent voire plus souple si vous utilisez un compte strictement réservé à la diffusion d'informations professionnelles et que la situation de communication le permet.

Dans un contexte professionnel, il est conseillé d'agir en transparence et d'utiliser sa **véritable identité**. Pour communiquer avec les parents d'élèves ou avec votre chef d'établissement, il est plus approprié d'utiliser un nom d'utilisateur qui vous identifie clairement plutôt qu'un surnom farfelu.



Réservez-vous le droit de refuser les demandes d'amis.

Peut-on être ami avec ses élèves ?
Des pistes de réponses dans la section **Réseaux sociaux - Identité numérique et réputation en ligne** sur le site <http://www.enseignement.be/TICE>

Il est préférable de **distinguer vos utilisations privées et professionnelles**. Pour cela, vous pouvez vous créer des profils distincts. Le compte professionnel est plus adéquat pour entrer en contact avec les élèves et leurs parents. Si vous souhaitez développer un usage professionnel sur un réseau pour communiquer avec vos élèves ou avec vos collègues, vous pouvez également créer un groupe dédié.

Les interactions entre vos profils privés et professionnels sont inévitables et non négligeables, vous devez en avoir conscience. Par recoupements, vous pouvez être identifié en tant qu'enseignant au sein de votre établissement. Sur les réseaux, comme dans la vie réelle, quel que soit le contexte, vous continuez d'être considéré comme **un représentant de cette profession**. Avant de publier un contenu, demandez-vous si celui-ci pourrait donner une mauvaise image de vous, de votre établissement ou de la profession enseignante.

Tenez compte des **évolutions dans vos relations** : les amis qui n'en sont plus, votre collègue qui devient votre supérieur, votre collègue qui devient un ami ou une connaissance qui devient un collègue, un nouvel élève dont le parent est un ami...

Adoptez un **comportement exemplaire** en ligne d'abord en tant que citoyen numérique et ensuite en tant que professionnel de l'éducation.

Sur les réseaux, évitez de critiquer et ne communiquez jamais de **renseignements personnels** sur vos élèves, vos collègues, votre employeur ou toute autre personne dans la communauté scolaire.



Lorsque vous vous exprimez en ligne, gardez à l'esprit que les internautes ne font pas forcément la distinction entre vos **opinions personnelles et les propos que vous pourriez tenir au nom de votre employeur** (votre établissement scolaire, votre pouvoir organisateur, votre réseau d'enseignement, la Fédération Wallonie-Bruxelles). Assurez-vous que vos points de vue soient clairement identifiés comme étant les vôtres.

Dites-vous que dans l'enseignement comme dans les autres domaines professionnels, il n'est pas adéquat de compromettre la **réputation** de son employeur et de ses collègues.

Les communautés de pratiques sont riches dans une optique de développement professionnel, mais n'oubliez pas qu'elles demeurent des **espaces publics**.

Respectez le **devoir de réserve**.

En pratique, de par votre profession, vous êtes amené à connaître des informations au sujet de vos élèves (situation familiale, difficultés d'apprentissage, problème de santé...). Ces faits, appris, ne doivent pas être divulgués à d'autres personnes (élèves, collègues, autres parents...) ou faire l'objet de toute allusion publique.



1.3 Respectez le droit à l'image et la propriété intellectuelle

Légalement, vous ne pouvez jamais publier des photos de vos collègues de travail, de vos élèves ou de tiers sans avoir obtenu leur **autorisation préalable** ou l'autorisation de leur responsable légal lorsqu'il s'agit de mineurs. Cette autorisation peut prendre la forme d'un paragraphe dans le règlement d'ordre intérieur de l'établissement.

Consultez les ressources consacrées au droit à l'image dans la section : **Réseaux sociaux - Respect et protection des données** sur le site <http://www.enseignement.be/TICE>



Veillez toujours à **citer vos sources** lorsque vous diffusez un contenu qui ne vous appartient pas et indiquez les liens vers celles-ci.

Consultez les ressources consacrées à la propriété intellectuelle et au plagiat dans la section : **Réseaux sociaux - Respect et protection des données** sur le site <http://www.enseignement.be/TICE>





1.4 Protégez votre e-réputation

Vous pouvez régulièrement faire une recherche sur internet en tapant vos nom et prénom afin d'obtenir le résultat des publications contenant cette expression.



Que dit-on de moi sur le net ?
Je me googlise !

Un contenu qui vous est préjudiciable n'est pas forcément un contenu illicite au sens juridique. Un contenu peut être jugé illicite s'il relève, par exemple, de la diffamation, de l'injure, de l'atteinte au droit à l'image, de l'atteinte au droit au respect de la vie privée, de l'atteinte aux correspondances privées.

Si vous souhaitez obtenir la suppression d'un contenu en ligne, plusieurs solutions s'offrent à vous. Référez-vous aux conseils prodigués par la Commission de la protection de la vie privée à travers un article intitulé « Le droit à l'oubli : peut-on effacer ses traces en ligne et comment doit-on procéder ? » : <http://www.privacycommission.be/fr/droit-a-loubli-details>

Les domaines traités dans cet article sont :

- Qu'est-ce au juste le droit à l'oubli ?
- Quels sont les changements apportés par l'arrêt de la Cour de justice européenne ?
- Comment introduire une demande de suppression de mes données auprès d'un site internet ?
- Comment introduire une demande de suppression de mes données auprès de Google ?
- Que faire si l'on n'accède pas à ma demande de supprimer des données ?



Le site [enseignement.be](http://www.enseignement.be) propose des conseils et des ressources sur l'identité numérique, la protection de sa réputation numérique, la protection des données et la lutte contre le cyberharcèlement : <http://www.enseignement.be/TICE>

Consultez également les recommandations spécifiques dispensées par la Commission de la protection de la vie privée au sujet des réseaux sociaux : <http://www.privacycommission.be/fr/quelques-recommandations-specifiques>



partie

2

Conseils aux directions concernant l'usage des réseaux sociaux au sein des établissements scolaires





En ce qui concerne l'usage des réseaux sociaux et d'internet, la plus-value pédagogique pour les élèves et les possibilités de développement professionnel ne sont plus à démontrer.

S'il est important d'encourager ces usages, il faut néanmoins prévenir les risques, informer sur les responsabilités et sur le bon sens numérique à adopter en amont des éventuels problèmes qui pourraient survenir.

Insérer un point relatif à la thématique de l'usage des réseaux sociaux dans le règlement d'ordre intérieur de l'établissement scolaire.

Souvenez-vous qu'il existe de plus en plus de formations TIC destinées aux professionnels de l'éducation.

Diffusez ce guide aux différents acteurs de l'éducation au sein de l'établissement (enseignants, éducateurs, CPMS...).

Abordez la thématique de l'utilisation des réseaux sociaux à l'école dans les instances d'avis.

Il est conseillé de rappeler aux enseignants qu'ils sont porteurs de l'image de l'établissement scolaire et qu'ils ont donc des responsabilités. Insistez sur la frontière entre vie privée et vie professionnelle.

Mettez en place des procédures internes permettant de prévenir, d'éviter et de gérer les éventuels débordements.

Adoptez une politique claire concernant les usages autorisés et interdits au sein de l'établissement.

Mettez en place une charte d'usage des réseaux sociaux et plus largement des TIC destinée aux membres du personnel et informez-les des enjeux associés à de mauvais usages. Alerte les enseignants sur la nécessité pour eux d'être vigilants concernant leurs usages personnels, professionnels et pédagogiques. Attirez leur attention sur le fait que la liberté d'expression s'accompagne indiscutablement d'un devoir de réserve qui peut engager leur responsabilité.

Un soutien ?

Si vous avez besoin d'aide, sachez que **des services de soutien existent** sur <http://www.enseignement.be/TICE>.





partie

3

Conseils aux enseignants concernant l'usage des réseaux sociaux en classe



L'utilisation des réseaux sociaux comme outil pédagogique est riche en possibilités et en facteurs motivationnels. Leur utilisation en classe doit cependant être encadrée afin d'en garantir au maximum la pertinence. Toute utilisation des réseaux sociaux en classe nécessite d'être balisée afin de protéger les élèves et de vous garantir de bonnes conditions d'utilisation. Les conseils suivants visent à vous aiguiller pour que vous puissiez bénéficier des avantages liés aux usages des réseaux sociaux en classe tout en vous garantissant de pouvoir réaliser votre projet en toute confiance.

On peut considérer que les plus-values pédagogiques de l'utilisation des réseaux sociaux en classe sont :

- éduquer aux médias écrits et audiovisuels ;
- développer l'esprit critique ;
- entraîner à une écriture socialisée ;
- favoriser la continuité pédagogique ;
- inciter à l'autonomie et à la prise de confiance par les échanges entre pairs ;
- entretenir la motivation ;
- faciliter l'apprentissage grâce à un contenu ludique ;
- éduquer à l'internet (aspects légaux, attitude responsable, sensibiliser aux dangers) ;
- ...



1. Que devez-vous faire avant de vous lancer dans un projet pédagogique avec les réseaux sociaux ?

- ▶ **Prévenez** votre direction, les parents et tuteurs de vos élèves de votre projet. Avec l'utilisation des réseaux sociaux, vous ouvrez votre classe sur le monde, ce travail va vous apporter de la visibilité et il est préférable que tous les acteurs soient avertis et engagés.
- ▶ Pensez à vérifier les conditions prévues dans le **règlement d'ordre intérieur** de l'établissement.
- ▶ Demandez-vous si les conditions d'utilisation du réseau social que vous souhaitez exploiter sont compatibles avec votre **activité pédagogique** ou éducative.

- ▶ Consultez les **conditions d'utilisation** imposées par le réseau social choisi (l'âge requis lors de l'inscription par exemple) et informez les élèves et leurs parents sur ces conditions.
- ▶ N'oubliez pas qu'il n'est pas nécessaire que vos élèves se créent un compte individuel sur un réseau quel qu'il soit pour un usage en classe. Afin de garantir un contexte sécurisé et respectueux des conditions d'utilisation, une alternative consiste en la création d'un **compte collectif**. Celui-ci géré uniquement par l'enseignant pourra être accessible aux élèves.
- ▶ Sachez qu'il existe également des médias sociaux

spécifiquement **dédiés à l'usage en classe** permettant de dialoguer et de travailler de façon sécurisée. Par exemple : edmodo, BabyTwit, beebac, schooodle...

- ▶ Rappelons que l'utilisation du réseau social n'est qu'un **moyen** pour atteindre les objectifs décidés et mis en place par l'enseignant. Il nécessite également une utilisation responsable. Pour ce faire, pensez à paramétrer le ou les comptes utilisés.
- ▶ Demandez-vous si les informations diffusées pourront être ou non publiques. Il convient, en effet, d'**être vigilant** aux droits et devoirs qu'implique une publication.
- ▶ Renseignez-vous sur les **paramètres de confidentialité** qui changent fréquemment.
- ▶ Informez les élèves des conséquences et responsabilités en matière de confidentialité, de comportement en ligne et de gestion de leur propre image. Sensibilisez-les au respect de soi et des autres. Il s'agit d'aborder en classe la question de l'**éducation aux médias**.
- ▶ Une fois l'usage responsable des réseaux intégré par vos élèves, associez-les à la création d'une **charte d'utilisation** destinée à les impliquer, à mettre en pratique leurs apprentissages de manière régulée. N'hésitez pas à étayer cette charte en fonction des situations rencontrées.

2. Comment amener vos élèves vers une utilisation réfléchie des réseaux sociaux ?

Un des enjeux de l'enseignant est de faire intégrer à ses élèves l'importance de la gestion de l'identité numérique et de la réputation en ligne. Il est important d'amener les élèves à réfléchir à l'impact à long terme de la diffusion d'informations en ligne. La construction d'une charte **de manière collaborative** avec vos élèves sur l'usage du réseau est une manière intéressante de leur faire intégrer tous les aspects que peut recouvrir cet usage (pratique, temps, réputation en ligne...)

 Nous vous invitons à consulter les ressources disponibles sur le site <http://www.enseignement.be/TICE>.

3. Quels sont les points indispensables à retrouver dans une charte d'utilisation des réseaux sociaux en classe ?

Plutôt qu'interdire, une charte d'utilisation devrait contenir les aspects positifs de l'utilisation des réseaux sociaux et être le fruit d'une réflexion en groupe classe.

Il est important de spécifier avec vos élèves :

- ▶ **Quand et où** le réseau social que vous avez choisi sera utilisé ? En classe, à la maison, à quel moment de la journée, avec vous et/ou d'autres enseignants, dans quelles disciplines, matières...
- ▶ **Comment l'utiliser ?** Par exemple, j'utilise ce réseau pour le travail demandé en classe. Si je souhaite l'utiliser de façon personnelle, puis-je utiliser le compte créé



en classe ou dois-je me créer un compte indépendant ?...

- ▶ **Que puis-je diffuser ?** Quel type de contenu ? Quelle est ma responsabilité dans ce qui est publié ? Quelles sont les règles à respecter avant de publier (validation par les pairs, par l'enseignant, citation des sources, droit à l'image, respect d'autrui...) ?
- ▶ **Avec qui puis-je communiquer ?** Mon compte est-il public ou privé ? Qui puis-je accepter dans mes contacts ? Dois-je demander l'autorisation de mon professeur avant d'accepter de communiquer avec autrui via le compte classe ?...
- ▶ **Comment dois-je m'exprimer ?** Le langage sms est-il interdit ? Dois-je veiller à ma syntaxe, ma grammaire et mon orthographe ? Quels sont les codes de communication à respecter en fonction du réseau choisi ?...

Quelques conseils

Quelques exemples

Convenir avec l'élève de ne pas utiliser des informations ne lui appartenant pas, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'auteur.

Je ne peux pas me servir d'une photo trouvée sur internet et m'en servir comme photo de profil sur les réseaux sans avoir vérifié si elle est libre de droit ou sans avoir obtenu l'autorisation auprès de son auteur.

Ne pas harceler autrui, diffuser des informations injurieuses ou porter atteinte à sa personne.

Comme dans la vie de tous les jours, je ne peux me moquer de mes condisciples via les réseaux et porter atteinte à leur intégrité.

Ne pas porter atteinte à la réputation de l'établissement scolaire.

Je ne peux pas diffamer mes professeurs et mon école.

Ne pas utiliser ou publier des images ou des vidéos sans avoir au préalable obtenu l'autorisation des personnes représentées.

Je ne peux pas diffuser de photo ou de vidéo de mon professeur ou de mes camarades prise à leur insu et sans leur autorisation.

- ▶ **Obtenez l'engagement** de vos élèves. Exemple : je m'engage à prendre soin du matériel informatique mis à ma disposition par l'école et à respecter les règles et les dispositions de la présente charte. Invitez-les à signer cette charte, ainsi que leurs parents. Elle doit permettre l'autorégulation par le groupe de l'utilisation du réseau. Vous pouvez également spécifier que vous êtes responsable du respect de la charte et que vous vous engagez à éduquer à l'utilisation d'internet, à encadrer les usages, et à réguler les comportements illégaux voire dangereux en classe.

Pour résumer, la charte devrait contenir :

- ▶ les conditions d'utilisation du réseau ;
- ▶ la distinction de l'usage privé et « professionnel » ;
- ▶ les règles de communication interpersonnelles (publication au sein d'un groupe, messages privés, publications sur un mur, relations aux inconnus...) ;
- ▶ les règles de précaution sur la diffusion des données personnelles ;
- ▶ les règles sur le respect à accorder à autrui et à soi-même ;
- ▶ les règles sur la propriété intellectuelle et le droit à l'image ;
- ▶ les règles syntaxiques et orthographiques ;
- ▶ ...

4. Que faire si cette charte n'a pas été respectée ou en cas d'abus ?

Informez les élèves sur les possibilités d'obtenir des conseils ou de l'aide en cas de problème. Il est important qu'ils sachent qu'un ou des adultes seront disponibles et à leur écoute.

Soyez attentifs aux signes de harcèlement que pourrait subir un élève sur les réseaux sociaux et parlez-en avec lui. Comme pour tout conflit, il est nécessaire de prendre connaissance des faits, d'écouter les différentes parties et d'avertir les parents et la direction de tout dérapage.

En termes d'actions, il est possible de bloquer les utilisateurs sur les réseaux sociaux ou d'avertir sur un comportement inapproprié. Gardez à l'esprit que l'éducation reste la meilleure prévention.



Sachez que des services de **soutien** existent sur le site <http://www.enseignement.be/TICE>.



Synthèse

Voici les principales questions à vous poser avant de communiquer avec autrui sur les réseaux. « Les réseaux sociaux ne sont pas un bouclier derrière lequel on se cache pour tout dire ».

Ai-je bien réfléchi à l'image que je souhaite renvoyer de moi sur les réseaux à court et long terme ?

Ai-je paramétré mon compte de sorte à renvoyer une image qui ne me nuira pas ?

Lorsque je publie en ligne, est-ce que je tiens compte du fait que ces informations peuvent être accessibles à des tiers ?

Est-ce que je veille à respecter la vie privée d'autrui ?

Est-ce que je communique avec mes élèves pour des motifs professionnels ou personnels ?

Ai-je bien délimité l'usage que je souhaite faire de mes comptes (privé / professionnel) ?

Est-ce que je veille à conserver une distance professionnelle suffisante avec mes élèves ?

Dans les usages des réseaux sociaux que je développe avec mes élèves, y a-t-il un intérêt pédagogique et/ou communicationnel ?

Mes publications risquent-elles de révéler des données confidentielles ?

Serais-je embarrassé à l'idée que mon employeur, mes collègues, mes élèves, leurs parents... accèdent à mes contenus ?

Mon utilisation des réseaux sociaux est-elle un bon exemple à suivre pour mes élèves ?

Est-ce que je tiens compte de mon image professionnelle lorsque je publie et/ou interagis sur les réseaux ?



Le respect du droit à l'image et de la propriété intellectuelle fait-elle partie de mes préoccupations ?

Est-ce que j'évite la confusion entre mes propres opinions et les propos que je pourrais tenir au nom de mon employeur ?

Mes publications risquent-elles d'être mal interprétées ?



partie

4

En savoir plus sur l'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre scolaire ?

Le dossier Réseaux sociaux de la Cellule Projets TICE !

Au sein du Service général du Pilotage du Système éducatif, la Cellule Projets TICE de la Direction « Enseignement.be » a, parmi ses missions, celle de promouvoir et de soutenir l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication dans les pratiques pédagogiques des enseignants (TICE). À ce titre, elle défend une approche pédagogique basée sur l'éducation et met en place des dispositifs visant à encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans les classes. Le présent guide fait partie d'un dossier plus large proposé par la

Cellule Projets TICE consacré à l'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre scolaire sur le portail <http://www.enseignement.be/TICE>.

Dans un souci d'intégration des TICE et de mise en avant des apports pédagogiques et motivationnels, ce dossier sur les réseaux sociaux comprend un grand nombre de ressources identifiées et classées par thématique : articles scientifiques pédagogiques ou de développement de la pratique professionnelle, vidéos, tutoriels, trucs et astuces, communautés d'échanges de bonnes pratiques, liste de pratiques à suivre pour faire de la veille... Les réseaux sociaux

sont omniprésents dans le quotidien des adultes mais aussi des adolescents et même des enfants. Les interdire à l'école ou ne pas accompagner leur usage revient à laisser ce jeune public face à un apprentissage dans la sphère privée avec les inégalités que cela impliquerait. L'acquisition des bons gestes et attitudes, que ce soit dans le paramètre, le respect de la vie privée, le droit à l'image ou la construction d'une identité numérique, participent à l'évitement de certains écueils. Citons ici et sans être exhaustifs : le cyberharcèlement, le plagiat, la difficulté à trouver de l'information pertinente ou à juger de sa valeur...





Par ailleurs, détourner les réseaux sociaux à des fins pédagogique, c'est aussi bénéficier d'outils ayant un fort potentiel collaboratif. Utilisés dans un scénario pédagogique structuré et réfléchi, ils offrent de nombreuses plus-values à l'enseignement. La motivation pour les élèves qui travaillent avec des outils qui leur sont familiers, la proximité avec les apprenants, l'accessibilité aux ressources, la différenciation des apprentissages, l'ouverture sur le monde en sont quelques exemples. Enfin, l'usage des réseaux sociaux par l'enseignant n'a pas uniquement un impact sur ses apprenants. En partageant, en faisant partie de communautés, l'enseignant nourrit et enrichit sa pratique. Il émet des idées, il lance

des projets, organise sa veille informationnelle, se tient au courant de ce qui se fait ailleurs et collabore avec des homologues de toute nationalité.

Le dossier Réseaux sociaux est structuré autour de trois grands axes qui couvrent ces différents champs :

1. « Éduquer aux réseaux sociaux »

L'utilisation des réseaux sociaux en classe implique une acquisition de gestes techniques, mais aussi une réflexion approfondie sur ce que l'on peut ou non publier (questions légales), et sur ce que l'on veut ou non dévoiler de son intimité (identité numérique). La position de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout comme celle de nombreux acteurs de l'éducation

aux médias, est de prôner l'éducation et la prévention. Une réflexion entamée par les élèves sur leur identité numérique et une compréhension des lois et de leur responsabilité face à celles-ci devrait prévenir de dérapages potentiels. Une des finalités de l'apprentissage étant de les faire agir en tant que « citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires ». Cet axe du dossier propose aux enseignants un répertoire de bonnes pratiques, mais aussi des activités à mener en classe liées aux gestes techniques, aux aspects légaux (droit à l'image, droit d'auteur...) et citoyens, à la gestion de la problématique du cyberharcèlement, à la question de leur identité numérique, à la netiquette à adopter en ligne... Il pointe également les acteurs

de terrain susceptibles d'apporter un soutien aux communautés éducatives en cas de problèmes rencontrés en lien avec l'usage des réseaux sociaux.

2. « Éduquer avec les réseaux sociaux »

Cet axe aborde l'utilisation des réseaux en classe en appui de l'apprentissage d'une matière. Il offre la possibilité aux enseignants de découvrir un répertoire de bonnes pratiques, des témoignages et retours d'expériences pédagogiques susceptibles de les inspirer positivement. Découvrir et promouvoir l'Irlande sur Facebook dans le cadre d'un cours d'anglais ; exploiter les possibilités pédagogiques du service de curation Pearltrees en Sciences ; organiser une partie des apprentissages



en géométrie et en expression écrite autour de la création de messages sur Twitter ; inviter ses élèves à partager leur lecture de *Madame Bovary* en créant des comptes de personnages de fiction sur Facebook ; créer une galerie de peintures du courant surréaliste sur Pinterest ; diffuser les épisodes d'un roman policier rédigé en classe sur Twitter et faire participer les lecteurs à la construction du récit... sont autant d'expériences pédagogiques que les enseignants peuvent découvrir et partager. Ces expériences viennent de Belgique ou d'autres pays francophones tels la Suisse, la France ou le Québec. Elles intègrent divers médias : Twitter, Facebook, Instagram, Scoop.it, Netvibes, Pinterest... et bien d'autres. Un focus sur la twictée permet de mettre en avant l'expérience

d'une institutrice belge qui utilise le réseau social Twitter pour un travail collaboratif sur la dictée. Ce focus met en lumière les compétences et le processus d'usage positif de ce réseau de micro blogging.

3. « Travailler avec les réseaux sociaux »

La particularité des enseignants est qu'ils aiment et savent apprendre. C'est la raison pour laquelle ils ont choisi d'enseigner et se sont formés à cela. Le développement professionnel fait donc partie intégrante de leur métier. Les activités de formation, d'échange, de recherche et d'accompagnement que recouvre le développement professionnel sont en mutation. Désormais, qui dit « développement professionnel » dans

une société de plus en plus numérisée dit : possibilité de recourir à une multitude de sites, de blogs, d'applications. Les réseaux sociaux peuvent donner aux enseignants l'occasion d'améliorer leurs méthodes d'enseignement, de développer de nouvelles stratégies, de modifier leurs pratiques pédagogiques ou d'échanger au sujet de leur discipline. Cet axe permettra aux enseignants de découvrir quelques astuces pour qu'ils puissent utiliser les réseaux sociaux à des fins professionnelles. Ils découvriront des communautés d'échange en ligne comme les « Soirées causeries sur Twitter », des communautés de pratiques et des réseaux personnels d'apprentissage pour se tenir à jour sur les tendances en éducation. Ils découvriront

également des outils de curation de contenus leur permettant d'organiser et de suivre des informations et des experts sur internet, mais aussi de classer, de conserver et de partager leur propre veille.



Info : Découvrez le dossier

Réseaux sociaux sur le site <http://www.enseignement.be/TICE>.





Aide



•••••
Aller à
la page
précédente

Retour
au menu
principal

Retour au
début du
chapitre

Vue
précédente
ou suivante

Rubrique
aide

Visionner
en plein
écran

Imprimer

Accès à
la page
contact

•••••
Aller à
la page
suivante





À LA CONQUÊTE DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS L'ENSEIGNEMENT : USAGES PROFESSIONNELS ET PÉDAGOGIQUES

Bruxelles, septembre 2015 - 1^{re} édition

Editeur responsable : Jean-Pierre Hubin,
20-22 Boulevard du Jardin Botanique, 1000 Bruxelles

Graphisme : polygraph.be

Cette brochure est téléchargeable sur le site web :
<http://www.enseignement.be/tice>

 ENSEIGNEMENT.BE

Pour toute information

Administration générale de l'Enseignement

Service général du Pilotage du Système éducatif
Direction Enseignement.be

Cellule Projets TICE

Nathalie Bolland - nathalie.bolland@cfwb.be
Dominique Lucas - dominique.lucas@cfwb.be
Luana De Maggio - luana.demaggio@cfwb.be

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère

www.fw-b.be - 0800 20 000

Administration générale de l'Enseignement

www.enseignement.be

Le Médiateur de la Wallonie

et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche 54 - 5000 Namur
0800 19 199 - courrier@mediateurcfb.be